Contribution de l'Université Paris-Saclay

au débat public relatif au Contrat de développement territorial

du sud du plateau de Saclay

L'Université Paris-Saclay : projet ancré dans le territoire

L'Université Paris-Saclay est aujourd'hui une réalité avec plus de 8000 étudiants inscrits dans des formations mutualisées débouchant sur un diplôme délivré par l'Université Paris-Saclay. Nous faisons émerger sur la frange sud du Plateau de Saclay, une grande Université de recherche et d'innovation de stature internationale qui développera à un niveau inédit en France le continuum allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, avec une forte dominante sur l'interdisciplinarité et l'ouverture internationale. Cette transformation du paysage universitaire francilien a une double ambition : d'une part, la formation au meilleur niveau conceptuel et technologique, des futurs cadres publics comme privés, avec un effort tout particulier vers les docteurs et la formation par la recherche, et d'autre part la contribution à l'Innovation et au développement d'une économie de la connaissance afin de redonner des atouts à notre pays dans les domaines de la maîtrise des technologies et la défense de l'emploi.

L'Université Paris-Saclay joue un rôle moteur dans la création d'un cluster scientifique de visibilité internationale. Forte de son potentiel scientifique et des nouvelles synergies entre Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et Organismes de Recherche elle s'est fixée pour ambition de mettre en place une stratégie de recherche unifiée au niveau de l'ensemble de ses composantes en mobilisant les énergies sur des enjeux scientifiques et socio-économiques. L'un des objectifs de la mise en place de cette université est d'augmenter de façon très importante l'impact économique des forces scientifiques du territoire notamment en consolidant le tissu économique de la région Ile de France et en étant l'incubateur des filières industrielles de demain.

Il s'agit également d'un projet de territoire qui vise à concilier nature, science et ville en ouvrant le campus sur le territoire et ses habitants, en décloisonnant les établissements scientifiques pour renforcer les synergies existantes et en inscrivant le campus au sein d'un cluster économique de visibilité mondiale.

Il s'agit donc de se donner les moyens de nos ambitions en accompagnant ce formidable projet scientifique par un projet de territoire qui ne peut trouver son sens et sa concrétisation que dans une vision partagée et contractualisée entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Un projet qui répond au formidable potentiel du territoire

L'Innovation demain ne se fera pas comme elle a pu se faire au cours d'un passé récent; elle ne sera plus centrée sur des thématiques scientifiques traditionnelles comme le sont les grandes disciplines scientifiques mais elle se fera à l'interface entre ces disciplines. Chacun comprend que pour répondre à la question de l'énergie, il faut désormais faire travailler ensemble des physiciens, des spécialistes du climat et des spécialistes de l'environnement. Cette nouvelle approche de l'innovation conduit à repenser l'organisation même des pôles scientifique au sein de l'Université, mais également à stimuler les croisements et les interactions entre recherche publique et recherche privée, entre étudiants et chercheurs et entre chercheurs et industriels.

Dans ce contexte, la dimension territoriale a pris une importance cruciale par sa capacité à faciliter les échanges et les collaborations entre tous ces acteurs. Bénéfique pour l'innovation, cette proximité de tous les acteurs le sera également pour les habitants qui profiteront directement de ce foisonnement d'échanges et d'innovations dans une logique d'une meilleure prise en compte des questions sociétales dans l'orientation de

la recherche. Améliorer le sort de chaque citoyen par l'innovation, offrir à notre industrie les nouvelles technologies qui permettront de recréer des emplois, garantir l'accès à l'emploi à tous les jeunes diplômés : telles sont les ambitions de ce projet.

Un contrat de développement territorial en parfaite adéquation avec le projet scientifique

La première attente de la communauté scientifique est une amélioration dans les moyens de communications. Ceci se fera d'abord en changeant les comportements individuels par une offre de transport plus performante et plus respectueuse de l'environnement. L'attente des salariés et des étudiants en mode de transport collectif montre que cette dynamique est possible sur le plateau de Saclay si l'offre de transport est suffisante. Cette demande est parfaitement reprise dans le projet de contrat de développement territorial qui nous est proposé. Il ne s'agit pas de se contenter de la prolongation du TCSP, ni de l'annonce de la ligne 18 du moyen de transport automatique du Grand Paris programmée à l'horizon 2024, mais bien d'avoir une approche globale des moyens de communication en proposant un ensemble de projets de nature à répondre aux différents modes de mobilité avec des reports nodaux cohérents et adaptés aux configurations des différents quartiers.

Encourager les nouveaux modes de mobilité et inciter les usagers à aller vers plus de report modal est un objectif clairement affiché dans le contrat de développement territorial qui nous est proposé. Ces propositions font de ce document une référence en matière de planification et d'anticipation des besoins futurs en matière de mobilité. Compte tenu de la diversité des acteurs, aucun document de synthèse n'existe à ce jour pour traiter de la question des mobilités à l'échelle du plateau de Saclay. Le CDT répond donc à un besoin et permet d'apporter une réponse globale qui engage tous les responsables politiques à mettre en oeuvre la stratégie proposée.

La seconde ambition du CDT est d'inscrire le développement du territoire dans une approche plus respectueuse de son environnement. Ce point est particulièrement important pour le projet universitaire qui se veut exemplaire dans le domaine de l'environnement tant pour des questions d'éthique que pour porter au plus haut une image d'excellence qui doit contribuer à son attractivité. C'est pourquoi l'Université Paris-Saclay s'est engagée à concevoir un campus cité qui passe par la création de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous. Ainsi la mixité fonctionnelle, permettra de réduire les déplacements de tous les acteurs du plateau tout en facilitant les échanges, les interactions et les croisements. Ainsi, Il est essentiel pour la crédibilité du projet que cet engagement des universitaires soit inscrit dans un document contractuel qui traduise la force de cette volonté de favoriser l'émergence d'une ambiance urbaine dans chacun des quartiers de l'Université Paris-Saclay. Ce projet est le projet de tous et ne doit pas se replier sur les seuls enjeux scientifiques et universitaires, notre ambition est de contribuer au développement d'un nouveau mode de développement urbain, plus sobre, mobilisant des ressources locales et les combinant dans un esprit de coopération et d'innovation économique et sociale.

Un CDT qui met en avant des priorités partagées.

Aucun projet ne peut être mené sans que soient fixés des objectifs clairement identifiés et inscrits dans une temporalité réaliste et cohérente avec les capacités de financement. La qualité première de ce CDT est la volonté de définir des priorités et des objectifs les plus cohérents possibles avec les attentes des personnels, le calendrier du projet universitaire et les capacités de financement des collectivités territoriales et de l'Etat. Ainsi les cinq priorités retenues, déclinées en 15 grands objectifs nous semblent une approche pertinente au vu de la montée en puissance du projet Universitaire.

La première de ces priorités : l'accompagnement de la montée en puissance scientifique et économique de Paris-Saclay comme pôle de l'innovation de rang mondial apparaît totalement justifiée compte tenu d'une part des enjeux et de l'importance des efforts consentis par l'Etat pour permettre cette réalisation.

La seconde priorité relative à un développement de l'habitat conjoint avec celui de l'emploi et l'arrivée des étudiants est un élément clé dans la gestion des mobilités. En effet seule une offre de logement à proximité des établissements universitaires sera de nature d'une part à limiter la dégradation des conditions de circulation et permettra la création d'une véritable vie sur le campus, vie qui aujourd'hui fait défaut et qui doit être un élément fort de l'attractivité du plateau.

La troisième priorité relative à l'amélioration des infrastructures de mobilité est le complément logique de la seconde et doit permettre d'absorber le supplément de trafic induit par les nouveaux arrivants qui ne pourront être logés sur le plateau. C'est donc une combinaison harmonieuse de ces deux axes de priorité qui fera que le plateau préservera ses atouts notamment en termes de cadre de vie.

La quatrième priorité proposant de faciliter la transition vers un éco territoire au bénéfice de la qualité de vie est une priorité politique et un acte citoyen qui s'impose à tous.

Enfin la dernière priorité relative à l'équilibre et l'intégration entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet est une nécessité qui ne pourra être atteinte sans un engagement de tous les acteurs notamment à travers un document contractuel. C'est l'objet de ce CDT, c'est aussi la raison du soutien de l'Université Paris-Saclay à ce contrat de développement territorial.